

Dépliant sur les droits des étudiants

Que doivent savoir les familles sur le droit à l'éducation?

L'éducation inclusive est un droit pour tous.

La plupart des pays ont signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui donne à tous les élèves handicapés le droit d'aller à l'école dans un environnement inclusif avec leurs pairs non handicapés.

L'éducation inclusive profite à tous. Si les enfants handicapés et non handicapés vont à l'école ensemble et apprennent ensemble dans la même classe:

- ✓ Les enseignants sont préparés à soutenir des apprenants divers, ce qui profite à tous les élèves.
- ✓ Les enfants et les adolescents apprennent à vivre dans une société inclusive, qui accepte la diversité de chacun.
- ✓ L'apprentissage dans des classes inclusives permet à tous les enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour vivre et interagir dans une société diversifiée.
- ✓ L'éducation devient plus enrichissante, car lorsque les élèves travaillent en collaboration au sein de groupes divers, cela leur permet d'apprendre davantage, de vivre de meilleures expériences d'apprentissage et de mettre en pratique des valeurs telles que le respect, la solidarité et l'empathie.

L'éducation inclusive se caractérise par trois principes fondamentaux - les trois P:

Présence

Il s'agit de l'accès et de la permanence/ présence à l'école régulière, de sorte que tous les élèves fréquentent et restent dans une école jusqu'à ce qu'ils aient achevé les niveaux d'enseignement obligatoires.

Participation

Il s'agit de la participation active des étudiants à l'école, avec un sentiment d'appartenance, d'appréciation et de bien-être émotionnel. Les étudiants ne sont pas seulement inclus dans la classe, les apprenants handicapés participent à toutes les activités scolaires comme leurs camarades non handicapés, même si des aménagements sont nécessaires.

Progrès

Il s'agit des résultats d'apprentissage obtenus par les étudiants handicapés. Ceux-ci doivent être conformes à leurs besoins et objectifs au moment de l'apprentissage. Tous les individus ont la capacité et le potentiel d'apprendre, et tout le monde devrait avoir des objectifs et progresser. Les évaluations (psychopédagogiques ou pédagogiques) devraient se concentrer sur les qualités et les points forts de l'étudiant, ainsi que sur son style d'apprentissage - elle ne doit pas se baser uniquement sur un diagnostic.

Certaines choses que les écoles peuvent demander aux parents de faire peuvent constituer une violation des droits des élèves – elles ne sont pas négociables et ne peuvent pas être autorisées dans un établissement d'enseignement:

- Les parents ne peuvent pas être contraints d'engager un chaperon ou un "enseignant de soutien" comme condition pour que l'école accepte l'enfant dans son établissement.
- La famille ne devrait jamais avoir à effectuer de paiement supplémentaire pour inscrire ou réserver une place pour un élève handicapé.
- Les parents ne devraient jamais être tenus de fournir un rapport psychopédagogique, d'un examen neurologique ou psychiatrique et/ou un certificat d'invalidité pour qu'un élève soit inscrit à l'école.
- Les progrès scolaires ne peuvent pas être conditionnés par des diagnostics médicaux.